



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évreux, le mardi 7 juillet 2026

VIGILANCE ORANGE CANICULE DANS L'EURE

Le département de l'Eure est placé par Météo France en vigilance orange canicule à partir de mercredi 08 juillet à 12h00. Les conditions météorologiques, caractérisées par des températures élevées et la sécheresse de la végétation sont susceptibles de favoriser les départs de feux et une propagation rapide des incendies dans les forêts. Dans ce contexte, le préfet de l'Eure prend plusieurs arrêtés pour limiter les risques d'incendie et protéger la population.

Afin de limiter les risques d'incendie, Xavier Delarue, préfet de l'Eure, a pris un arrêté pour **interdire dès aujourd'hui, dans les bois, forêts et espaces naturels boisés** :

- **les travaux forestiers mécanisés** utilisant broyeur, épareuse, abatteuse, tronçonneuse, débroussaillieur etc., **jusqu'au vendredi 10 juillet inclus** ;
- **les comportements à risque dans le contexte actuel**, comme le brûlage des végétaux sur pied, l'écobuage, le brûlage des déchets verts, l'incinération des résidus agricoles, les feux de camp, la circulation et le stationnement de véhicules motorisés de loisirs (motos cross, quads, bug-gys,...), etc., **jusqu'au mercredi 15 juillet inclus**.

Par ailleurs, afin de protéger la population de cette nouvelle vague de chaleur, **le préfet a interdit les manifestations sportives non-professionnelles** ayant fait l'objet de déclaration et/ou d'une autorisation auprès de la préfecture ou en mairie, se déroulant en extérieur ou dans des établissements non climatisés. Cette interdiction prend effet à compter du **08 juillet 2026 et jusqu'à la levée de l'épisode de vigilance orange « canicule »**.

Le préfet appelle chacun à la vigilance, et à adopter les recommandations de prévention, en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes enfants, personnes souffrant de pathologie chroniques et personnes isolées).

Rappel des messages de vigilance

Protégez-vous aux heures les plus chaudes

- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11 h-21h) ;
- Ne pratiquez pas d'activités extérieures nécessitant des dépenses énergétiques trop importantes (sports, jardinage, bricolage...) ;
- Portez un chapeau, des vêtements légers (coton), amples et de couleur claire ;

- Ne laissez pas les enfants en plein soleil ;
- Maintenez votre logement au frais (fermez les fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).

Rafrâchissez-vous

- Prenez régulièrement des douches ou des bains frais (mais pas froids) ;
- Humidifiez votre corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse ou d'un gant de toilette ;
- Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais (grands magasins, cinémas, lieux publics...).

Buvez et continuez à manger

- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour et buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif ;
- Évitez de boire de l'alcool, du café, du thé, des sodas ainsi que des boissons sucrées car ces boissons favorisent la déshydratation ;
- Mangez en quantité suffisante en favorisant une alimentation froide et riche en eau (fruits, crudités...).

Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches.

Concernant les baignades, il convient de respecter un certain nombre de consignes :

- *choisissez une zone de baignade autorisée et surveillée ;*
- *ne vous baignez jamais seul ;*
- *entrez progressivement dans l'eau ;*
- *hydratez-vous régulièrement ;*
- *protégez-vous du soleil ;*
- *évitez l'alcool ou les repas copieux avant la baignade ;*
- *en cas de difficulté ou si vous êtes témoin d'une personne en danger, alertez immédiatement les secours au 112 (urgences) – 18 (pompiers) – 15 (SAMU).*

Pour plus d'informations, suivez :

- l'évolution de la vigilance météo sur : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/eure>
- le risque incendie dans les forêts sur : <https://meteofrance.com/meteo-des-forets>
- le risque opérationnel de feu dans les espaces naturels sur : <https://www.sapeurspompiers27.fr/>

Cabinet du préfet de l'Eure Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél : 06 02 32 13 92

Mél : pref-communication@eure.gouv.fr

Boulevard Georges Chauvin CS 92201 - 27022 Évreux Cedex